

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Les trois rêves. — IV Réflexions. — V Pie X intime. — VI Une interview de Mgr l'évêque de Marseille sur la rupture du concordat. — VII Bibliographie. — Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 31 juillet

Premier vendredi du mois ; neuvaine de l'Assomption (le 6 pour la fête, ou le 12 pour la solennité) ; dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, collecte pour l'œuvre des séminaristes.

Dans le diocèse de Montréal, c'est le 14 août que commencera la première retraite ecclésiastique, et non le 4, comme l'absence d'un chiffre, dans l'Ordo, peut le faire penser.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 7 août

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Pierre-aux-Liens, et de Notre-Dame-des-Neiges.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête des titulaires de Saint-Cajetan et de Saint-Donat ; solennité de ceux de Saint-Ignace-de-Loyola (Nominique), de Saint-Alphonse-de-Liguori (Hawkesbury), de Saint-Dominique (Luskville) et de Notre-Dame-des-Neiges (Masson).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Alphonse-de-Liguori (Granby) et de Saint-Dominique.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Cajetan (Mansville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Albert (Warwick) ; solennité de celui de Saint-Germain (Grantham).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Etienne (de Beauharnois).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité des titulaires de Saint-Ignace-de-Loyola et de Saint-Alphonse-de-Liguori.

J. S.

LES TROIS RÊVES



'ÉTAIT au Congrès des *Jeunes*, à Montréal, le 25 juin dernier. Pas loin de cinq cents jeunes gens, rassemblés de partout, se joudoyaient dans cette salle du Gésu, rue Bleury, où une demi-obscurité donne toujours je ne sais quelle mystérieuse solennité aux réunions. Je pensais par devers moi que, dans ce même local, j'avais assisté, vingt ans plutôt, au congrès de 1884. J'avais dix-sept ans alors et je nageais au beau milieu des illusions et des rêves, j'avais entendu là Chauveau, Loranger (Thomas), Chapleau, Mercier, et combien d'autres.

Ils sont morts pour la plupart, les orateurs de 1884, et mes illusions aussi sont mortes et bien mortes. La vie apporte plus de larmes que de sourires.

* * *

J'écoutais donc ces *Jeunes*, pleins d'espoir, pleins de vie, pleins de promesses. Par la bouche du président, M. Versailles, ou par la plume du secrétaire, M. Benoit, ils donnaient corps à leurs projets, ils exprimaient leurs idées, ils parlaient de *prière*, d'*étude* et d'*action*.

« Nous sommes trois cents, affirmaient-ils, d'autres viendront ; l'avenir est aux laborieux ; courage ; en avant ; marchons ; pour la patrie et pour Dieu : *Pro aris et focis* ! »

Vrai ! dans ces temps, où l'on est souvent si faible et si veule, quand les meurtrissures de la vie et vos propres misères ont coupé les ailes à votre ardeur d'antan, vous n'entendez pas sans frémir et sans vous sentir rajeuni ces beaux cris d'une âme jeune et forte.

« Vous êtes trois cents, leur disait M. le député J.-A. Chicoyne, mais ils n'étaient que trois cents à Châteauguay..... ils n'étaient que trois cents aux Thermopyles ! »

Nunc plaudite gentes.

* * *

A ces chers jeunes gens, catholiques et patriotes, les meilleurs

encor
plair
Du
de pa
rablen
jaillir
C'es
parler
De
et une
un gen
L'in
ces coe

La j
rêve so
il semb
rêves n
d'admir
A vit
tout ble
de Dieu
plus tar
aimée et
moral...
Digne
fait pou

A ving
digne d'
à reculer
Il se v

encouragements étaient dûs assurément. Ils n'eurent pas à se plaindre.

Durant près d'une heure, une voix autorisée leur parla d'avenir, de patriotisme et de foi. Mgr l'archevêque de Montréal était admirablement en verve ce jour-là. Que d'heureuses et nobles pensées jaillirent de son cœur !

C'est une merveille pour un orateur que de savoir toujours parler aux gens d'une façon qui leur convient.

De même qu'il y a une manière de parler à des soldats batailleurs et une autre de parler à des agriculteurs paisibles, de même il y a un genre propre aux vieillards et un autre propre aux jeunes gens.

L'improvisation de Mgr l'archevêque a dû remuer magnifiquement ces cœurs de vingt ans.

* * *

La jeunesse, c'est l'âge du rêve, expliquait le distingué prélat. Le rêve souvent confine à l'illusion et au vide du néant. Peut-être ? mais il semble bien aussi qu'il y a de beaux rêves, des rêves grands, des rêves nobles, qui peuvent, à eux seuls, orienter toute une vie vers d'admirables réalités.

A vingt ans, Graty avait rêvé. Il souhaitait la jouissance, après tout bien licite, d'une vie faite de bonheur humain, sous le regard de Dieu. Les années s'ajoutant aux années, il s'imaginait devoir plus tard, à la tête d'une joyeuse famille, procurer à une compagne aimée et à des enfants chéris les biens de l'ordre intellectuel et moral.....

Digne rêve sans doute, mais le jeune rêveur comprit qu'il était fait pour de plus hautes destinées..... il devint le Père Graty.

* * *

A vingt ans, Montalembert avait rêvé aussi. Et son rêve était digne d'un fils de sa race, d'un de ces *filz des croisés* qui n'ont pas à reculer devant les *filz de Voltaire*.

Il se voyait devenu plus fort et plus viril, défendant avec vigueur

et succès — dans les rêves on connaît rarement les défaites ! — la cause de Dieu et celle de la patrie.

Il se voyait vivant en chrétien, sans honte et sans respect humain, au milieu des âmes timorées de son temps et de son monde.

Il se voyait jouissant d'une influence reconnue sur les hommes de sa génération.

En deux mots, il rêva de triompher pour le bien.

L'histoire est là pour nous dire que les succès et les triomphes très réels de Montalembert, comme orateur et comme catholique, n'allèrent pas sans quelques mélanges.

Déjà l'on apercevait la leçon éminemment chrétienne que l'archevêque voulait inculquer.

Elle se peut résumer en ceci : « il faut s'attendre à souffrir pour le bien que l'on veut ».

* * *

Pour la donner explicitement, cette leçon, Mgr Bruchési s'y prit d'une façon que je crois être neuve.

Je regrette de ne pouvoir citer que de mémoire l'émouvante envolée par laquelle il formula sa pensée, elle mériterait mieux.

« Un autre fils de l'humanité, disait-il équivalement, rêva jadis de travailler pour son bien à elle et pour son salut ».

« Il avait vingt ans, lui aussi, supposons-le. Il vivait pauvre et ignoré des hommes, dans l'humilité et l'obéissance. Une fois seulement — comme par accident — il avait confondu les sages d'Israël en leur expliquant les lois. Il attendait son heure. Il rêvait le salut de l'humanité ».

« Mais il ne se figurait pas une voie triomphale. Il n'escomptait pas les applaudissements des peuples. A l'inverse, semble-t-il, de Gratry et de Montalembert qui longtemps plus tard se promettaient le bonheur et le triomphe dans leurs rêves de vingt ans, lui, le Nazaréen, c'était de sang, d'épines et de croix que son rêve était rempli. Par amour pour l'humanité il voulait souffrir, parce qu'il savait que la souffrance purifie.....

« J
messi

Et l
aient
Et y
fondée
C'est l
Maître

Nos
mater
christia
Elle
bon noi
leur est
la vie
Souffra
Alors
qui leu
par le s
jamais, j
puisez-
volonté
ruption

« J'ai nommé, concluait Monseigneur, notre maître et notre roi, messieurs et chers amis, Notre-Seigneur Jésus-Christ..... »

* * *

Et les cinq cents jeunes gens, ravls et enthousiasmés, ne se lasaient pas d'applaudir !

Et pourtant cette leçon est bien austère. Certes, elle est juste et fondée en raison. Il faut souffrir pour faire ici-bas quelque bien. C'est la leçon du Christ Jésus. Personne n'est plus grand que le Maître. Mais cela paraît dût à la pauvre nature.

* * *

Nos jeunes chrétiens auront emporté, chacun dans son *Alma mater* ou dans son milieu, cette mâle et virile leçon que prêche le christianisme depuis dix-neuf siècles passés.

Elle leur fera des âmes généreuses et fières. Eux qui, pour un bon nombre, seront appelés à faire partie de la classe *dirigante*, il leur est bon de bien savoir et de n'oublier jamais l'importance dans la vie de ce que Coppée a justement dénommé : *La Bonne Souffrance*.

Alors, par exemple, ils auront la force d'entendre cette parole qui leur fut dite à la même séance du congrès de l'A. C. J., par le sage mentor de la Chambre de Québec, M. Chicoyne : « Si jamais, jeunes gens, vous devez arriver aux *Chambres* de notre pays, puiselez-vous y entrer toujours par la porte large ouverte de la volonté populaire et non pas par le soupirail étroit de la corruption électorale ».

UN AUMONIER-DIRECTEUR DE L'A. C. J.

REFLEXIONS



OUS trouvons cette semaine d'instructives leçons à glaner dans nos échanges de l'étranger.

— Et d'abord, à propos de ce qu'on peut voir dans une paroisse catholique de Belgique, *le Courrier* de Bruxelles publie ce relevé des œuvres religieuses, scolaires, économiques et sociales établies dans une paroisse de 1,000 habitants, la paroisse de Fer-Banck sur la commune d'Héverlé, près Louvain. Il n'y en a pas moins de 28.

En voici par curiosité l'énumération.

Les œuvres confessionnelles comprennent :

4 confréries du Saint-Rosaire (324 membres), du Sacré-Cœur de Jésus (94 membres) de l'Apostolat de la Prière (300 membres), du Saint-Nom de Jésus contre le blasphème (82 membres) ;

6 œuvres, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, Denier de Saint-Pierre, Eglises pauvres, Chemin de croix hebdomadaire (en tout 500 membres) ;

3 congrégations de femmes et jeunes filles, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, du Saint-Enfant-Jésus, du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise ;

2 patronages des Saints-Cœurs pour les jeunes filles, et de la Sainte-Famille (81 familles) ;

3 écoles libres catholiques (260 enfants) ;

Enfin 1 bibliothèque, 1 catéchisme de persévérance et une ligue d'électeurs catholiques (77 membres).

Les œuvres sociales comprennent :

1 ligue des Paysans ;

1 union Professionnelle pour achats agricoles communs ;

4 assurances contre l'incendie, la mortalité des chevaux, la mortalité du bétail et les accidents du travail ;

1 caisse Raiffeisen de crédit agricole ;

I
I
Vin
des
I
qui t
com
A
nos g
tolat
—
le rô
plem
prouv
A
ricain
un gr
trava
Coud
les dé
l'anné
cret d
l'abbé
de lon
unité
décims
millesi
re esse
d'un au
nomen
Les
précure

1 caisse de Pension de vieillesse ;

1 conférence de Saint-Isidore (à l'imitation de celles de Saint-Vincent de Paul dans les villes) accordant aux pauvres et aux malades de la campagne des bons de pain, de viande et de charbon ;

1 ligue des ouvriers chrétiens. Ils sont au nombre de 41 membres qui font tous les ans une retraite de trois jours, se réunissent et communient tous les mois.

Après cela, est-il bien sûr que nous soyons au Canada, même dans nos grandes villes, bons premiers dans les œuvres de zèle et d'apostolat ?

— Quoiqu'il en soit, ces faits méritaient d'être notés. Ils montrent le rôle bienfaisant de l'Eglise catholique, même au point de vue simplement humain. L'occasion nous est présentée incidemment de le prouver une fois de plus.

A propos des tendances qu'ont actuellement les Anglais et les Américains d'adopter définitivement le système métrique usité déjà dans un grand nombre de pays d'Europe, on a rappelé que les célèbres travaux de la Condamine, de Monge, de Laplace, de Lagrange, de Condorcet, de Méchain, de Delambre s'appuyaient sur les calculs et les découvertes d'un prêtre lyonnais du dix-septième siècle. Dès l'année 1670—c'est-à-dire cent trente-et-un ans avant le célèbre décret directorial de 1801 — un curé de l'Eglise Saint-Paul de Lyon, l'abbé Gabriel Mouton, proposait de prendre, comme étalon rationnel de longueur, la minute d'un degré du méridien. Il donnait à cette unité le nom de *milliare* (mille), et la subdivisait, d'après le système décimal, en *centuria*, *decuria*, *virga*, *virgula*, *decima*, *centesima*, *millesima*. N'était-ce pas tout le système métrique, avec son caractère essentiel et original, c'est-à-dire l'unité empruntée à la mesure d'un arc du méridien, avec la numération décimale, et même avec sa nomenclature empruntée à la langue latine ?

Les Lyonnais ont résolu, paraît-il, d'honorer la mémoire de ce précurseur d'une des plus belles découvertes modernes. Ils vont éle-

ver sur une des places de leur ville une statue au prêtre modeste et savant, mais oublié.

— Mais il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers ! A vivre uniquement du vieux gagné, on n'est pas riche toujours. De nos temps, comme autrefois, catholiques, prêtres, religieux et fidèles, nous devons être des précurseurs, aller de l'avant sans cesse. Il est peut-être des moyens d'action et d'influence trop négligés parmi nous. En parlant ainsi, notre attention est appelée particulièrement sur certaines associations internationales, créées à côté de nous par la propagande protestante.

On connaît par exemple, ces *Unions chrétiennes de jeunes gens* — Y. M. C. A. — nées aux Etats-Unis, il y a quelque cinquante ans, et maintenant établies dans les cinq parties du monde.

Ces *Unions* sont très florissantes. Elles offrent aux jeunes gens des avantages alléchants. Elles leur fournissent des centres de relations sociales, des foyers d'amusements, de distractions et de connaissances variées. Les catholiques n'ont rien de semblable. Au moins, les organisations similaires qu'ils peuvent avoir fondées en différentes villes, ne sont pas fédérées entre elles ; — et partant manquent de cohésion, et ne forment pas pour eux de ces foyers qu'il y aurait profit et plaisir à retrouver dans toutes les agglomérations importantes.

La conséquence souvent désastreuse c'est que nos jeunes gens se dirigent vers ces *Unions* ouvertes à toutes les croyances, et que leur foi y est en péril.

On parle, précisément à cette heure, d'un projet de fédération de toutes nos sociétés catholiques. Appelons de nos vœux et de nos prières la réalisation de ce projet, et ne nous laissons pas rebuter par les difficultés. N'ayons pas peur d'une entreprise, seulement parce qu'elle est difficile. N'y a-t-il pas là, au contraire, quelque chose de tentant pour le zèle catholique ?

Protégeons les jeunes contre les appâts des œuvres neutres, dont les funestes effets ont été si souvent dénoncés par les Souverains-Pontifes.

— Parlant du réveil catholique qui se produit en Italie, le correspondant romain de la *Semaine religieuse* de Paris écrivait dernièrement :

« Il faut souhaiter que ce réveil ait pour résultat de développer le mouvement si nécessaire des œuvres de jeunesse ».

Nous faisons le même souhait pour ce qui regarde nos sociétés catholiques en général.

Peu importe le but spécial de chaque association. C'est après tout affaire de détail. L'*Union* ne sera nullement empêchée pour cela.

Au-dessus de la diversité des fins particulières, de la variété des organisations, il est certainement dans toute société catholique des principes supérieurs, des intérêts communs, sur lesquels l'union peut se faire sans heurt, et se maintenir avec des résultats d'ensemble tout-à-fait précieux.

Ces principes et ces intérêts sont multiples. Le correspondant de la *Semaine* de Paris, en signale quelques-uns. Nous finissons par là.

A l'heure actuelle, sept patronages existent à Rome. Ils groupent environ un millier d'enfants. Le groupement se fait autour de deux idées : la musique et la gymnastique. Jusqu'à présent, il est très peu de grands persévérants. Il y en aura d'avantage le jour où, suivant la méthode française, chaque œuvre aura comme directeur un prêtre soucieux de faire sur ses enfants de l'action individuelle en développant dans leurs âmes l'esprit surnaturelle et surtout l'esprit de sacrifice. Pour le moment nous assistons à la première phase des œuvres de jeunesse romaines, la phase du simple rassemblement des enfants, sans grands principes directeurs à la base des œuvres. Mais on peut espérer que la deuxième phase, celle de l'éducation individuelle, apostolique et chrétienne, à laquelle sont parvenues aujourd'hui presque toutes les œuvres de Paris, ne saurait beaucoup tarder.

PIE X INTIME

LE PAPE AU TÉLÉPHONE. — Quelques jours avant Pâques, l'abbé Petich, secrétaire du cardinal de Venise, reçut de Rome un avis que le jour de Pâques, à une heure de l'après-midi, une personne devait téléphoner au patriarche. L'abbé Petich devina tout de suite de quelle personne il s'agissait, mais n'en souffla mot.

Dimanche, à midi et demi, le patriarche fut donc appelé au téléphone, et aussitôt une voix bien chère lui frappa les oreilles. C'était celle du pape ! Avec cet accent spécial, si cher aux Vénitiens, le pape dit : " Je souhaite de bonnes fêtes de Pâques, à vous et à tout le diocèse."

Le patriarche, profondément ému, remercia avec effusion le pape de sa délicate attention, et après un colloque de plusieurs minutes le Saint-Père quitta le téléphone.

LE PAPE ET L'ANGELUS. — Le Saint-Père recevait naguère le procureur général de Saint-Sulpice. Assis l'un et l'autre, ils conversaient, quand tout à coup midi sonne et les cloches sonnent l'Angelus. " Récitons l'Angelus", dit le pape, s'interrompant ; et aussitôt il s'agenouille sur le parquet et commence la prière à laquelle répond le procureur tout ému. Par cette simplicité chrétienne, quel bel exemple le pape donne aux prêtres et aux fidèles, qui, dans leurs conversations, entendent sonner l'Angelus !

BONTÉ DE PIE X. — Un nouveau trait de la touchante bonté du pape. Pie X passait devant le baptistère de la basilique vaticane pour recevoir le pèlerinage de l'Apennin, un prêtre venait de baptiser deux nouveau-nés, un troisième attendait. Le Pape s'arrêta et demanda aux parents, des ouvriers, s'ils avaient déjà choisi un nom pour l'enfant. — Oui, Saint-Père ; nous l'avons inscrit à l'Hôtel de Ville sous le nom de Claire. — Eh bien ! dit

le pape, faites-moi le plaisir d'ajouter, en souvenir de moi, les noms de Maria-Anna-Giuseppina.

Pie X bénit les nouveau-nés et donna sa main à baiser aux assistants.

Cette anecdote rappelle un autre *méfait* du cardinal Sarto.

Le patriarche de Venise avait rendu visite à un pauvre homme agonissant et reposant sur la dure. Le soir, le prélat allait prendre son repos, quand la pensée de son malade lui revint à l'esprit. Dormir sur un bon matelas quand un agonisant n'a pas de lit, c'est trop pour un cœur paternel. Sans autre réflexion, il enroule tant bien que mal son matelas, le charge sur ses épaules et s'engage, d'un pas leste, dans les rues silencieuses. Hélas ! il a compté sans le regard vigilant de la police qui l'arrête comme un malfaiteur. Mais les agents ont reconnu leur cardinal. Ils se mettent alors en devoir de porter le matelas et achèvent le pieux méfait du cardinal.

UNE INTERVIEW

DE MGR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE

Sur la rupture du concordat

L nous arrive quelquefois de supputer les avantages et les désavantages de la rupture du concordat en France. Sommes-nous bien sûrs de posséder au moins les données essentielles, requises pour discuter sérieusement ce grave problème ? Peut-être l'interview que nous allons reproduire, nous fournira-t-elle des renseignements précieux, et nous révèlera-t-elle des aperçus nouveaux.

Un rédacteur du *Soleil du Midi* a interviewé Mgr Andrien, évêque de Marseille, sur les conséquences reli-

gieuses que pourrait avoir en France la dénonciation du Concordat. Loin de se dérober aux questions parfois indiscretes du journaliste, Sa Grandeur n'a pas hésité à dire toute sa pensée sur ce problème tant controversé.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde reproduit l'interview, et donne ainsi toute authenticité à ces déclarations de Mgr l'évêque de Marseille, qu'il nous paraît, dès lors, utile de faire connaître à nos lecteurs :

— Que pense Monseigneur de la dénonciation du Concordat ? demandons-nous tout d'abord.

— J'en suis l'ennemi, nous répond l'éminent prélat. Avec l'esprit sectaire qui anime les maîtres du jour, nous perdriens les avantages que le Concordat nous assure et nous n'aurions pas une liberté de plus. Au contraire, ce serait, je le crains, l'asservissement à peu près complet du clergé et des catholiques de France.

— Quelle portée vous paraît avoir le dernier vote de la Chambre au point de vue des rapports de la République avec le Vatican et au point de vue de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

— Aucune. Les relations diplomatiques continueront malgré le rappel provisoire ou définitif de notre ambassadeur. Nos gouvernants paraissent désirer la rupture avec le Saint-Siège surtout en présence d'une certaine catégorie d'électeurs, mais ils ne se dissimulent pas la fâcheuse impression que cette rupture produirait sur le pays et ils ne feront rien pour amener un dénouement qu'ils ont encore plus d'intérêt que nous à prévenir.

— Dans l'hypothèse d'une rupture du Concordat, quelle serait l'attitude du Saint-Siège ?

— Il ne m'appartient pas de la préciser. Tout ce que je puis dire, c'est que, par le fait même de la rupture, le Saint-Siège reprendrait l'exercice de tous ses droits, notamment en ce qui concerne la nomination des évêques, nomination qui, du reste, n'est concédée au chef de l'Etat français que depuis le Concordat passé entre François 1er et Léon X. Avant cette époque, les chefs des diocèses étaient désignés par l'élection au chef de l'Eglise, qui leur conférait, comme il le fait aujourd'hui après la désignation par le chef de l'Etat, l'institution canonique.

— Après la dénonciation du Concordat, qui pourvoit à la nomination des curés ?

— Ce sera toujours l'évêque, mais il n'aura plus à solliciter l'agrément de l'Etat comme le lui imposait l'article 10 de la Convention de Messidor.

— Que pensez-vous, Monseigneur, de la suppression du budget des cultes ?

— Si le Concordat est dénoncé, l'Etat s'affranchit évidemment de l'obligation de servir un traitement convenable aux évêques et aux curés. Mais il perd du même coup le bénéfice de l'article 13, dans lequel le pape déclara que ni lui ni ses successeurs ne troubleraient en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés.

— Et les biens ecclésiastiques non aliénés ?

— Le Souverain-Pontife n'en a jamais fait remise ; et même sous le régime du Concordat, il aurait pu en demander la restitution. Du reste, d'après des statistiques autorisées, les biens d'origine ecclésiastique que possède actuellement la nation, sans compter les édifices consacrés au culte, suffiraient pour assurer au clergé de tout ordre une dotation convenable. Vous voyez, dès lors, jusqu'où l'Etat pousserait l'oubli des règles les plus élémentaires de la justice et de l'honnêteté, si, sous prétexte de se constituer d'une façon tout-à-fait laïque, il supprimait le budget des cultes sans offrir aux ministres de l'Eglise une compensation qui leur est due à tant de titres. En agissant de la sorte, les prétendus libéraux qui nous gouvernent iraient encore plus loin que leurs ancêtres de la Révolution. Ceux-ci, en effet, ne confisquèrent les propriétés de l'Eglise de France qu'après avoir pris l'engagement de " fournir aux dépenses du culte catholique et de salarier ses ministres ".

— Et les articles organiques ?

— Ils devraient en bonne logique être supprimés avec le Concordat ; mais il est fort à craindre qu'on en laisse subsister, en les aggravant, les dispositions les plus contraires à la liberté de l'Eglise. C'est du reste, dans cet esprit, qu'ont été élaborés plusieurs projets sur la police des cultes actuellement soumis aux délibérations des Chambres.

— Si ces projets étaient votés, qu'arriverait-il ?

— Ce serait, répond Monseigneur en souriant, la réédition du Kulturkampf, y compris la résistance héroïque des évêques et des prêtres et le voyage, dans son avenir plus prochain qu'on ne pense, des nouveaux Bismark à Canossa.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde ajoute ces réflexions :

Telles sont les sages et énergiques déclarations qu'à bien voulu faire notre éminent Evêque. Elles serviront de programme aux catholiques habitués, du reste, à suivre avec une déférence toute filiale les consignes du courageux prélat dans la lutte contre la secte qui nous opprime sous le masque trompeur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité !

Ces paroles auront du retentissement ; et peut-être ne seront-elles pas sans influence sur l'attitude que l'épiscopat français est appelé à prendre en face du problème qui se pose et pour lequel il ne faut attendre qu'une solution très défavorable, si la franc-maçonnerie, qui a juré d'en finir avec les Eglises, surtout avec la véritable, reste encore quelques temps maîtresse du pouvoir.

BIBLIOGRAPHIE

Le Jubilé de 1904. — A l'usage des Communautés et des fidèles du Canada et des Etats-Unis. — Par l'abbé Joseph Saint-Denis, curé de Saint-Basile-le-Grand. — En vente chez les principaux libraires du Canada et des Etats-Unis.

Nous avons déjà parlé de cette publication, alors qu'elle n'était encore qu'en cours de préparation. L'opuscule que nous annonçons vient de paraître. Il compte 95 pages et porte l'imprimatur de Mgr l'archevêque de Montréal.

Nous conseillons fortement à tous nos lecteurs de se

pro
Le
la F
L
che:
vilè,
une
G
qu'il
tées
A
l'opt
belle
s'alit
En
sur le
feron
et à
Edu
surint
officier
vente
50 cts
Nou
dons
haute
l'impor
Voici
Semain
« Dar
projets
en brèc
lequel fi
minent.

procurer sans retard ce petit manuel du jubilé de 1904. Les renseignements qui y sont contenus leur seront de la plus grande utilité.

L'auteur a prévu tous les doutes qui peuvent naître chez les fidèles, relativement aux conditions et aux privilèges propres à ce jubilé. A toutes les questions, il donne une réponse claire, précise et sûre.

Grâce à ce *vade mecum*, chacun saura exactement ce qu'il aura à faire, quand et comment devront être exécutées les œuvres prescrites.

Aux considérations d'ordre pratique que renferme l'opuscule, notre excellent collaborateur a ajouté une belle série de prières où la dévotion des chrétiens pourra s'alimenter.

Enfin des notions générales tout-à-fait substantielles sur les indulgences, et disposées avec beaucoup d'ordre, feront de cette publication une étude bonne à conserver et à consulter en tout temps.

Education et Constitution. — Par Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, officier de l'Instruction publique de France.— Montréal 1904. — En vente chez l'auteur, et chez les libraires de Québec et de Montréal, à 50 cts l'exemplaire.

Nous n'avons pas encore lu cette brochure ; cependant nous regardons comme un devoir de la signaler sans retard, à cause de la haute et indiscutable compétence de l'auteur, à cause aussi de l'importance des questions qu'elle traite.

Voici, au reste, l'appréciation que notre excellent confrère, de la *Semaine religieuse* de Québec, a faite de cette publication :

« Dans cette brochure, M. de la Bruère étudie et combat les trois projets qui, ces dernières années, ont été proposés comme pour battre en brèche notre système d'éducation de la Province de Québec — lequel fait pourtant l'admiration des penseurs de l'étranger qui l'examinent. Et chose étrange, comme l'auteur en fait la remarque, ce

sont trois éducateurs de notre Province même qui ont la responsabilité de ces tentatives, qui du reste ont heureusement échoué, jusqu'à présent du moins.

« Rappelons d'un mot l'objet de ces propositions. 1o M. Harper a proposé la création d'un bureau fédéral d'Education. 2o Le Dr Roddick voulait un Bureau médical fédéral. 3o M. Robbins a demandé un Bureau fédéral d'examineurs, chargé de donner des diplômes qui permettraient d'enseigner dans toutes les provinces.

« M. de la Bruère étudie séparément chacun de ces projets, montre quelles en seraient les conséquences désastreuses pour nous, et fait voir surtout combien elles sont opposées à l'esprit et à la lettre de la Constitution du Canada. Cette démonstration est péremptoire, et la lecture en est très attachante pour les esprits qu'intéressent les grands problèmes du présent et de l'avenir. Le style a les qualités de correction, de sobriété, de concision, qui conviennent à un travail de ce genre.

« Nous croyons que cette étude de l'honorable surintendant de l'Instruction publique est définitive, et qu'elle ferme à jamais la tombe où dormaient déjà, depuis quelque temps, les trois projets Harper, Roddick et Robbins.

« Nous engageons nos lecteurs à prendre connaissance de ce travail, qui est bien l'une des plus importantes publications de ces derniers temps. »

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 31 juillet

Messes basses de S. Ignace, C. double 1 cl. ; mém. du Xe dim. (de l'octave de S. Jacques, dans le diocèse de Montréal), et de Ste Anne ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim.

MESSE SOLENNELLE

Messe principale de Ste Anne, 1e cl. ; (du 26) ; mém. du Xe dim. ; préf. (des aôtres dans le diocèse de Montréal), ailleurs de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres mém. (dans le diocèse de Montréal, de l'oct. de S. Jacques et du dim.), ailleurs de S. Pierre-aux-Liens, de S. Paul et du dim.